

# Réunion d'information Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Natura 2000

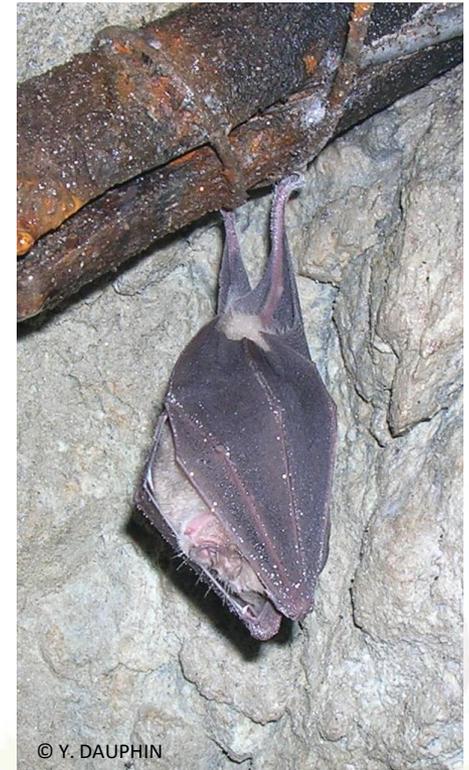
« Gîtes à chauves-souris des Contreforts et Montagne  
bourbonnaise »

Busset, 29 mars 2017



# Objectifs du réseau Natura 2000

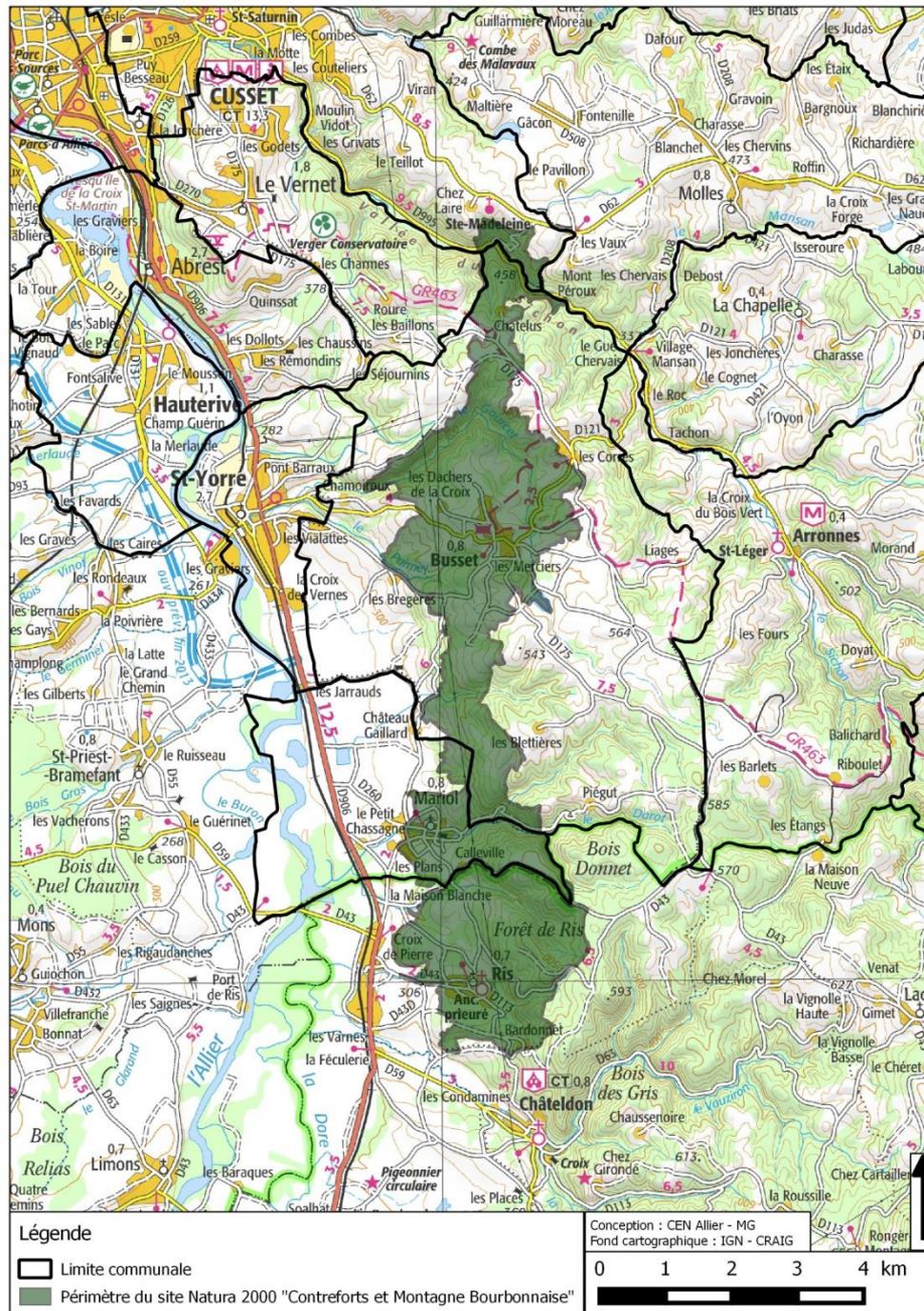
- **Préserver le patrimoine naturel** (habitats naturels rares, et habitats d'espèces sensibles et remarquables) tout en tenant compte des **exigences économiques, sociales et culturelles des territoires**
- Enjeux : préservation des gîtes et territoires de chasse des chauves-souris
- Entités concernées :
  - Prairies
  - Bosquets
  - Haies
  - Arbres isolés



# Périmètre concerné

Site Natura 2000 :

- 5 communes : Cusset, Busset, Mariol, Ris, Laprugne
- Surface : 1944 ha au total
- Prairies de fauche d'intérêt communautaire, principalement sur Busset et Mariol



# Principe de contractualisation MAEc

- **Engagement à la parcelle**, parmi celles de l'exploitation comprises dans le périmètre Natura 2000
- Engagement possible sur des **éléments linéaires** (haies) **ou isolés** (arbres, bosquets)
- Echéance d'engagement : **15 mai 2017**

# Documents à disposition

- Sur TELEPAC
  - Notice nationale (informations générales)
  
- Sur le site Internet <http://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/>  
*(documents en cours de validation)*
  - Notice territoire (description du territoire et des enjeux)
  - Notice mesure (description détaillée de chaque mesure, cahiers des charges, ...)

## MAEC « Gîtes à chauves-souris des Contreforts et Montagne bourbonnaise »

Type de couvert et/ou habitat visé	Objectif de la mesure	Montant annuel
Prairies	Préservation des prairies avec gestion extensive	140,61 € / ha
Prairies	Préservation des prairies avec maintien de la richesse floristique	65,17 € / ha
Bosquets	Préservation des bosquets	145,85 € / ha
Haies	Préservation des haies	0,36 € / mètre linéaire
Arbres isolés	Préservation des arbres	3,96 € / arbre
Arbres isolés	Préservation des arbres	19,80 € / arbre

## Prairie

Prairie pâturée non-fertilisée – AU\_ACH6\_HE04  
(HERBE03 et HERBE04)

- Engagements :
  - Absence totale de fertilisation azotée minérale **et** organique
  - Interdiction de retournement des surfaces engagées
  - Pas de traitements phytosanitaires
  - Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,2 UGB/ha
  - Respect du chargement minimal moyen annuel à la parcelle de 0,6 UGB/ha
  - Enregistrement des interventions (identification des parcelles, dates d'entrée et de sortie des animaux, nombre d'UGB, 0 fertilisation)
- Parcelles éligibles :
  - Prairies permanentes

Montant : 140,61 €/ha engagé /an

Durée : 5 ans

## **Prairie**

Prairie non-fertilisée – AU\_ACH6\_HE03  
(HERBE03)

- Engagements :
  - Absence totale de fertilisation azotée minérale **et** organique
  - Interdiction de retournement des surfaces engagées
  - Pas de traitements phytosanitaires
  - Enregistrement des interventions (identification des parcelles, 0 fertilisation)
- Parcelles éligibles :
  - Prairies permanentes et temporaires

Montant : 65,17 €/ha engagé /an

Durée : 5 ans

## Bosquet

### Entretien de bosquets – AU\_ACH6\_BO01 (LINEA04)

- Engagements :
  - Respect du plan de gestion au sein de la notice mesure
  - Respect de l'interdiction d'utilisation de traitements phytosanitaires
  - Respect de 2 entretiens sur 5 ans (en année 2 et 4 du contrat)
  - Période d'entretien du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mars
  - Utilisation du matériel autorisé
  - Enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date, outils)
- Éléments éligibles :
  - Bosquets d'essences locales comprises entre 0,1 ha à 0,5 ha

Montant : 145,85 €/ha engagé /an

Durée : 5 ans

# Haie

## Entretien de haies – AU\_ACH6\_HA01 (LINEA01)

- Engagements :
  - Respect du plan de gestion au sein de la notice mesure
  - Respect de l'interdiction d'utilisation de traitements phytosanitaires
  - Respect de 2 entretiens sur 5 ans (en année 2 et 4 du contrat) – Entretien vertical des 2 cotés
  - Période d'entretien du 1<sup>er</sup> octobre (ou 1<sup>er</sup> septembre en milieu humide) au 1<sup>er</sup> mars
  - Utilisation du matériel autorisé
  - Enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date, outils)
- Eléments éligibles :
  - Haies bocagères d'essences locales (largeur minimale : 1m, longueur minimale : 1,20m)
  - Longueur maxi = 1250m linéaires par ha sur les PT et PP
    - = 1666m linéaires par ha sur les terres arables
    - = 2500m linéaires par ha sur les cultures pérennes

Montant : 0,36 € /m linéaire engagé /an

Durée : 5 ans

## Arbres isolés

Entretien adapté d'arbres isolés (dont la hauteur de la bille est supérieure à 5m) – AU\_ACH6\_AR01  
(LINEA02)

- Engagements :
  - Respect du plan de gestion au sein de la notice mesure
  - Respect de l'interdiction d'utilisation de traitements phytosanitaires
  - Respect de 1 taille sur 5 ans
  - Période d'entretien du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mars
  - Utilisation du matériel autorisé
  - Enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date, outils)
- Éléments éligibles :
  - Arbres isolés ou en alignement de haut-jet et d'essences locales (hauteur de bille > 5m)

Montant : 3,96 €/arbre engagé / an

Durée : 5 ans

## ***Arbres isolés***

Entretien adapté d'arbres isolés (dont la hauteur de bille est inférieure à 5m) – AU\_ACH6\_AR02  
(LINEA02)

- Engagements :
  - Respect du plan de gestion au sein de la notice mesure
  - Respect de l'interdiction d'utilisation de traitements phytosanitaires
  - Respect d'une taille annuelle sur 5 ans (formation d'arbres têtards)
  - Utilisation du matériel autorisé
  - Enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date, outils)
- Eléments éligibles :
  - Arbres isolés ou en alignement de haut-jet et d'essences locales (hauteur de bille < 5m)

Montant : 19,80 €/arbre engagé / an

Durée : 5 ans

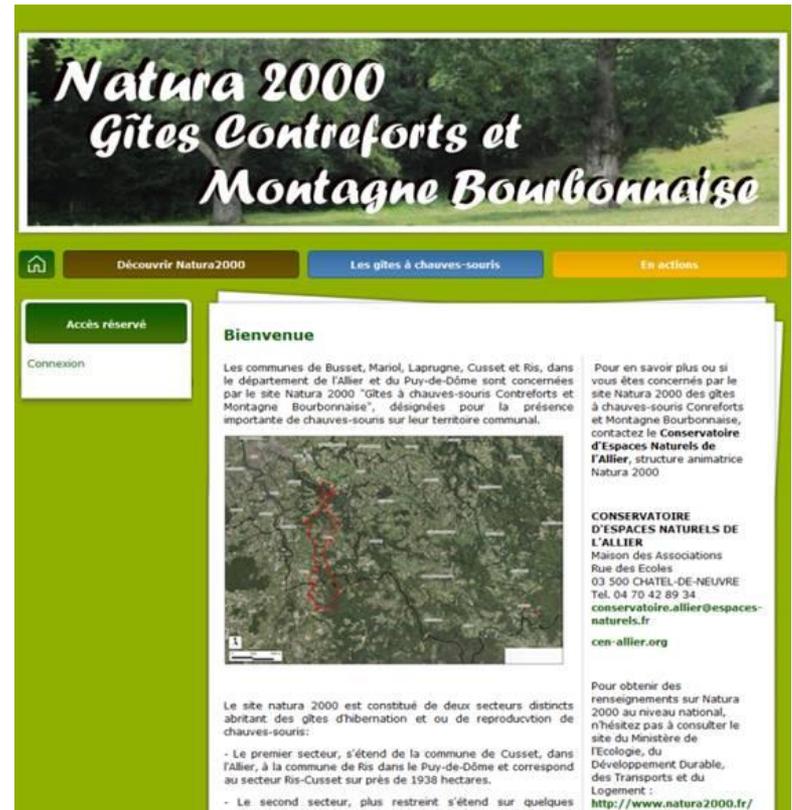
Maison des associations  
Rue des écoles  
03500 CHATEL-DE-NEUVRE

<http://cen-allier.org>

Violaine LAUCOIN  
[violaine.laucoin@espaces-naturels.fr](mailto:violaine.laucoin@espaces-naturels.fr)

Marion GIRARD  
[marion.girard@espaces-naturels.fr](mailto:marion.girard@espaces-naturels.fr)

<http://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/>



**Natura 2000**  
**Gites Contreforts et**  
**Montagne Bourbonnaise**

Accès réservé  
Connexion

Découvrir Natura2000 Les gites à chauves-souris En action

### Bienvenue

Les communes de Busset, Mariol, Laprugne, Cusset et Ris, dans le département de l'Allier et du Puy-de-Dôme sont concernées par le site Natura 2000 "Gites à chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise", désignées pour la présence importante de chauves-souris sur leur territoire communal.



Pour en savoir plus ou si vous êtes concernés par le site Natura 2000 des gites à chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise, contactez le **Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier**, structure animatrice Natura 2000.

**CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER**  
Maison des Associations  
Rue des Ecoles  
03 500 CHATEL-DE-NEUVRE  
Tel. 04 70 42 89 34  
[conservatoire.allier@espaces-naturels.fr](mailto:conservatoire.allier@espaces-naturels.fr)  
[cen-allier.org](http://cen-allier.org)

Pour obtenir des renseignements sur Natura 2000 au niveau national, n'hésitez pas à consulter le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :  
<http://www.natura2000.fr/>

Le site natura 2000 est constitué de deux secteurs distincts abritant des gites d'hibernation et ou de reproduction de chauves-souris:

- Le premier secteur, s'étend de la commune de Cusset, dans l'Allier, à la commune de Ris dans le Puy-de-Dôme et correspond au secteur Ris-Cusset sur près de 1938 hectares.
- Le second secteur, plus restreint s'étend sur quelques